

**République Démocratique du Congo**  
**Ministère des Finances**

**Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles**  
**« La CFEF »**

**PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE EN REPONSE A LA COVID-19**  
**PABRC**

**Avis de sollicitation des manifestations d'intérêt**

---

**Recrutement d'une firme de consultants qui sera chargée de réaliser les études techniques détaillées et d'assurer contrôle des travaux d'infrastructures physiques de la Zones économiques spéciale pilote de Maluku**

---

**N° Avis** : N°01/CFEF/PABRC/PM/2021  
**Source de financement** : Gouvernement (Projet PABRC)  
**Date de publication** : 27 janvier 2021  
**Date de clôture** : 10 février 2021

1. La Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats Fragiles, CFEF en sigle, a sollicité et obtenu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, des fonds, afin de financer le PABRC, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du programme pour financer le contrat de prestations des services d'études et de contrôle des travaux de construction d'infrastructures prioritaires de la Zone économique spéciale (ZES) pilote de Maluku.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les prestations d'ingénieur conseil avec pour objet de proposer, en partant du schéma directeur d'aménagement de la ZES Pilote de Maluku, un plan d'aménagement de détail (PAD) par constituants organiques, des plans architecturaux et techniques d'implantation et d'agencement des différents compartiments des sites et réaliser des études de conception (dimensionnement structurel des ouvrages de génie civil et dimensionnement des structures et des réseaux électriques, de télécommunication et d'eau) et assurer par la suite, le contrôle et la supervision des travaux définis par lesdites études.
3. La Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats Fragiles (CFEF), Unité de Coordination du PABRC, invite les consultants (firmes) admissibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs expériences et capacités et démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience de missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Bureau d'ingénieurs conseils en travaux de génie civil ayant une expérience générale d'au-moins quinze (15) ans dans le domaine;
- Disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la conduite des missions de maîtrise d'œuvre (ingénieur conseil, suivi et contrôle de travaux de génie électrique, etc.) ;
- Présenter au moins cinq (5) références des missions similaires d'études des travaux d'aménagement des zones économiques / industrielles, exécutées au cours de huit dernières

